

**Initiative Calvados** est une association loi 1901, membre du réseau Initiative France. Depuis plus de 25 ans, en collaboration avec les acteurs du territoire, nous accompagnons les porteurs de projet souhaitant créer ou reprendre une entreprise dans le Calvados. Nous nous mettons au service des créateurs-repreneurs d'entreprise, du territoire, du développement économique, de l'innovation et de l'emploi.



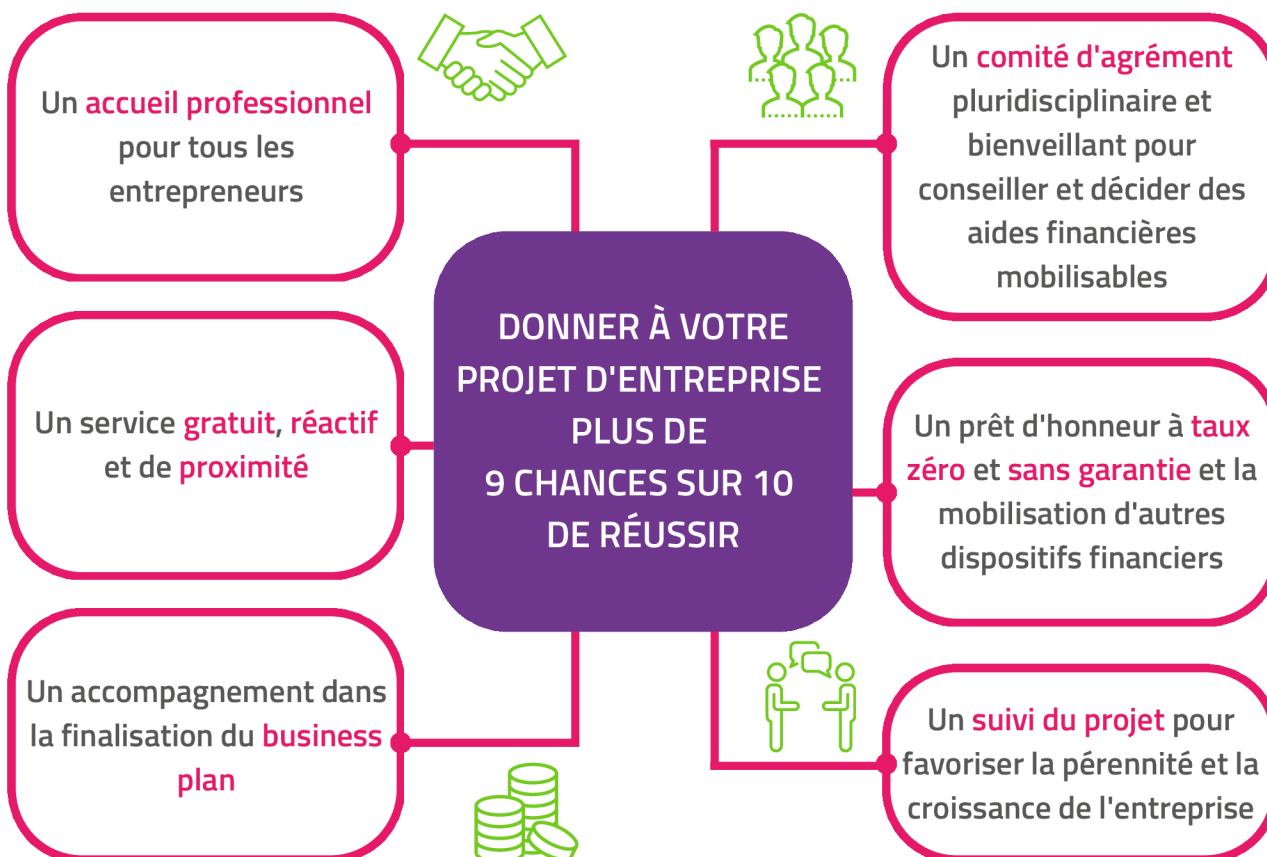
À travers un accompagnement individualisé et gratuit et des outils de financement, nous permettons aux porteurs de projet d'avoir le soutien nécessaire pour se lancer dans l'aventure entrepreneuriale et de développer leurs projets de création ou de reprise d'entreprise.

Initiative Calvados via le réseau Initiative Normandie est labellisé par la Région Normandie dans le cadre du dispositif **Ici Je Monte Ma Boîte**.



En 26 ans d'activité, Initiative Calvados a accompagné plus de 5 000 entreprises pour 12 446 emplois créés ou maintenus et près de 45 millions d'euros injectés dans l'économie locale.

## FAIRE APPEL À INITIATIVE CALVADOS, C'EST :



Nous nous engageons à rappeler les porteurs de projet au plus tard dans les 48 heures après la première demande de contact.

## L'ÉQUIPE



Fanny  
ALLAIS

Chargée d'études  
Caen la Mer, Villers-Bocage et Orne  
07 57 48 66 73  
allais@initiative-calvados.fr



Bogdana  
BABY

Chargée d'études  
Bessin et Sud Calvados  
07 57 45 21 51  
babiy@initiative-calvados.fr



Alexandre  
NORAIS

Chargé d'études  
Caen La Mer et Bocage  
07 57 48 59 38  
norais@initiative-calvados.fr



Sandrine  
SAVARY

Chargée de mission  
Pays d'Auge  
06 76 99 62 29  
savary@initiative-calvados.fr



Julien  
AVRILLON

Directeur  
Comité Innovation  
avrillon@initiative-calvados.fr



Magali  
TAUGERON

Chargée de gestion administrative  
02 31 54 55 76  
contact@initiative-calvados.fr



Anaïs  
VILLEDIEU

Animatrice bénévole,  
événementiel et communication  
07 50 75 23 94  
villedieu@initiative-calvados.fr

## LES PHASES DE L'ACCOMPAGNEMENT

### EXPERTISE DU PROJET

- Accueil et accompagnement du porteur de projet
- Analyse financière
- Intermédiation bancaire



### COMITÉ D'AGRÈMENT LOCAL

Passage devant un comité d'entrepreneurs et d'experts du territoire d'implantation

- Présentation du projet par le créateur/repreneur
- Échange avec les membres du comité (questions-réponses)
- Conseils apportés au porteur de projet par les membres du comité



### SUIVI POST-CRÉATION

- Soutien à la pérennité de l'entreprise
- Accompagnement adapté aux besoins de l'entrepreneur

## LE COMITÉ D'AGRÈMENT LOCAL

Douze comités :

- Caen la Mer (3 comités)
- Le Pays d'Auge (2 comités)
- Le Pays du Bocage (2 comités)
- Le Sud Calvados (1 comité)
- Le Bessin (1 comité)
- Un comité Innovation
- Un comité Saint-Pierre et Miquelon (en visio)
- Un comité agricole (en visio)

Ils sont composés d'**experts bénévoles** : chefs d'entreprise, cadres dirigeants, banquiers, experts-comptables et spécialistes de la création d'entreprise.

Chaque Comité d'agrément local reçoit les porteurs de projet de son territoire **une fois par mois**.

Chaque Comité d'agrément local est seul décisionnaire quant à l'attribution des aides financières.

## CHIFFRES CLÉS 2025

**300**

projets validés  
en comité

**833**

emplois créés  
ou maintenus

**4 379 000 €**

de prêts d'honneur  
engagés

**35 388 521 €**

de prêts bancaires  
associés

## LES OUTILS FINANCIERS

La plupart des aides mentionnées ci-dessous sont cumulables avec d'autres dispositifs financiers. N'hésitez pas à nous contacter pour plus d'informations.

### Prêt d'honneur Initiative Calvados



**Objectif :** compléter l'apport personnel, faire effet levier sur le prêt bancaire, financer la trésorerie de démarrage

**Éligibilité :**

- Projet de création, reprise ou primo-développement (moins de 5 ans)
- Pour toute entreprise immatriculée au RCS, au RM ou à la Chambre d'Agriculture (exclusion des activités immobilières et financières)

- Prêt personnel à taux 0% sans garantie personnelle
- De 2 000 € à 30 000 €
- Durée de remboursement de 2 à 5 ans avec différé possible jusqu'à 6 mois
- Un prêt bancaire au moins 2 fois supérieur au prêt d'honneur
- Ne doit pas représenter plus de 20% du plan de financement

### Prêt d'honneur Innovation



- Prêt d'honneur à taux 0% sans garantie personnelle
- Compris entre 10 000 € et 50 000 €
- Différé possible de 12 mois
- Remboursement sur une durée de 2 à 5 ans
- Cofinancement obligatoire (Bpifrance, prêt bancaire, etc.)

**Objectif :** accompagner la phase d'amorçage des projets innovants

**Éligibilité :**

L'activité doit faire partie de la liste des 6 catégories de projets innovants de Bpifrance.

### Prêt d'honneur Création-Reprise Bpifrance



**Éligibilité :**

- Être accompagné par un réseau d'accompagnement
- Projet de création / reprise / développement d'entreprise
- Pour tout type d'entreprise commerciale, artisanale, libérale ou agricole

- Prêt d'honneur à taux 0%
- Compris entre 1 000 € et 80 000 €
- Obligatoirement couplé à un PH Initiative Calvados
- Décaissé par Bpifrance mais géré par Initiative Calvados

### Prêt d'honneur Solidaire Bpifrance



**Éligibilité :**

- Être accompagné par un réseau d'accompagnement
- Plan de financement < 75k€ pour une création / pas de plafond pour une reprise
- Être demandeur d'emploi ou bénéficiaire d'un minima social
- Avoir moins de 30 ans

## Prêt d'honneur Quartier Bpifrance



### Éligibilité :

- Prêt d'honneur à taux 0%
- Compris entre 1 000 € et 15 000 €
- Remboursement sur une durée de 1 à 5 ans
- Cofinancement avec les prêts bancaires ou assimilés à hauteur d'un maximum de deux fois le besoin cofinancé

- Être issu ou ayant son entreprise dans un QPV ou dans la bande des 300 mètres autour d'un QPV
- Être actionnaire de l'entreprise
- Être en mesure de recevoir une aide d'État relevant du règlement de minimis
- Entreprise n'étant pas en difficulté telle que définie par les lignes directrices et les règlements de la Commission Européenne

## Prêt d'honneur régional agricole



### Éligibilité :

- Installation à titre principal
- Détenir au minimum 10 % des parts sociales pour les exploitations agricoles sous forme sociétaire
- Répondre aux caractéristiques de l'opération Installation en Agriculture ou de l'opération Installation Jeune Pêcheur du dispositif Normandie Démarrage Installation

- Prêt d'honneur à taux 0% sans garantie personnelle
- Montant maximum de 30 000 €
- Remboursement sur une durée de 5 ans maximum
- Prêt bancaire au moins équivalent au montant du prêt d'honneur

## Prêt d'honneur Saint-Pierre et Miquelon



### Éligibilité :

- Prêt d'honneur à taux 0% d'un montant maximum de 25 000 €
- Avance remboursable d'un montant maximum de 70 000 € pour les transmissions-reprises, 30 000 € pour les développements
- Possibilité d'une bonification de 5 000 € si projet innovant
- Remboursement sur une durée de 2 à 5 ans
- Obligatoirement couplé à un prêt bancaire professionnel

- Entreprise individuelle ou personne morale immatriculée sur le territoire de Saint-Pierre et Miquelon (micro-entreprises exclues)
- Prêt d'honneur les entreprises de moins de 10 salariés et avance remboursable pour les entreprises de plus de 3 ans
- Plus de 50% du capital détenu par des personnes physiques dans le cadre d'une société
- Avoir une activité effective dans la société et en détenir la gérance
- Activité exercée à titre principal

## Aide financière Carrefour



### Éligibilité :

- Entreprise de moins de 5 ans d'activité immatriculée dans le Calvados, quel que soit le secteur d'activité, créant des emplois

- Prêt d'honneur ou avance remboursable à taux 0% d'un montant maximum de 3 000 € par ETP en CDI
- Remboursement sur une durée de 1 à 5 ans
- Prêt bancaire au moins équivalent au montant du prêt d'honneur

## Avance remboursable Croissance Ville de Caen



### Éligibilité :

- Avance remboursable d'un montant maximum de 10 000 €
- Remboursement sur une durée de 1 à 5 ans
- Pas d'apport personnel exigé ni de concours bancaire

- Commerce sédentaire dont le siège social se situe à Caen qui souhaite accroître, développer ou moderniser son activité ou son organisation
- La croissance peut se traduire par un développement durable de l'emploi, du chiffre d'affaires, la création d'une nouvelle activité ...